



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE D'ALGERIE  
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
A GENEVE ET DES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES EN SUISSE

البعثة الدائمة للجزائر  
لدى مكتب الأمم المتحدة بجنيف  
والمنظمات الدولية بسويسرا

MPAG /N° 348 /20

La Mission permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales en Suisse présente ses compliments au Bureau du Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) à Genève et, se référant à sa Note verbale du 17 novembre 2020, relative au questionnaire adressé aux Etats membres de l'ONU, par Mme Alice Cruz, Rapporteuse Spéciale sur "l'élimination de la discrimination à l'égard des personnes touchées par la lèpre et les membres de leur famille", conformément à la résolution 44/6 du Conseil des Droits de l'Homme (CDH), a l'honneur de lui faire parvenir, en annexe, la contribution du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale en réponse à ce questionnaire.

La Mission permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, l'assurance de sa haute considération.



Genève, le 28 décembre 2020

Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies  
aux Droits de l'Homme,  
Palais Wilson, 52 Rue des Pâquis  
CH-1201 Genève, Suisse  
Fax: +41 22 917 9008  
E-Mail:registry@ohchr.org  
E-Mail:srleprosy@ohchr.org

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

\*-\*-\*\*--\*--\*--\*--\*--\*--\*--\*



**Contribution du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale  
relative à la mise en œuvre de la Résolution 44/6  
du Conseil des Droits de l'Homme (CDH)**

Décembre 2020